

Prêts aux petites entreprises—Loi

Enfin, puisqu'il me reste seulement quelques minutes, je voudrais parler des obligations pour la petite entreprise et du sort que le gouvernement a réservé à ce programme par le biais de ce budget. Je voudrais par la même occasion faire consigner au compte rendu la lettre que m'a envoyée un comptable de ma circonscription, où il supplie la direction de la législation sur la politique de l'impôt au nom de ses clients. Voici ce qu'il écrit:

Mon client est une société de conditionnement de la volaille située à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Comme vous le savez sans doute, il s'agit d'un secteur à risques très élevés, la preuve en étant fournie par la fermeture probable de la Panco Poultry...

L'établissement de la Panco Poultry est situé à Surrey, en Colombie-Britannique. La lettre continue ainsi:

... et par la fermeture récente de la Maplewood Poultry. L'honorable Eugene Whelan qui avait assuré une aide indirecte à la Maplewood Poultry, pourra vous dire ce qu'il en est des risques de ces entreprises.

Il y a trois ans, mon client a mis sur pied un très petit établissement à partir de zéro, mais il a dû dernièrement investir de fortes sommes pour accroître ses capacités de production et d'emploi. Un des objectifs déclarés du gouvernement fédéral était d'encourager l'investissement dans le secteur secondaire (et donc d'accroître l'emploi) dans les régions les moins développées. Mon client a poursuivi ses investissements jusqu'au 12 novembre 1981, réalisant ainsi concrètement l'un des objectifs préconisés par le gouvernement.

Une bonne partie de ses dépenses étaient admissibles à l'obligation pour le développement de la petite entreprise et, le 12 novembre 1981, il avait pratiquement terminé ses négociations (tout comme la Dome Petroleum) pour refinancer ses prêts courants, contractés pour agrandir son établissement, car ces obligations lui permettaient d'alléger la charge des taux d'intérêt élevés.

Le 12 novembre donc, il ne lui restait qu'à décider s'il devait engager toutes ces dépenses avant le 31 décembre 1981. Avant le 12 novembre, étant donné les conditions de l'obligation, il avait choisi d'attendre le plus longtemps possible avant le 31 décembre 1981 pour émettre l'obligation, et financer ainsi son emprunt maximal. C'était la meilleure façon de réduire ses frais d'intérêt.

Cependant, le budget du 12 novembre a réduit à néant tous les plans dressés par mon client. Comme vous pourrez le constater par les copies ci-jointes, la banque l'a prévenu que les dispositions concernant les frais d'intérêt relatifs à l'obligation avaient été modifiées. On lui a dit que les frais d'intérêt subis après le 12 novembre, allaient augmenter de 3 p. 100. A toutes fins pratiques, cette mesure enlève tout intérêt à ces obligations pour mon client. En somme, parce qu'il s'était fondé sur les règles précédentes et la date limite, le 31 décembre 1981, les mesures budgétaires lui feront perdre une réduction pour les frais d'intérêt qui pourra s'élever à \$5,000 par an (3 p. 100 de \$169,500).

Je vous saurais gré de modifier les conditions d'émission de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise prévues dans le budget afin qu'il n'y ait aucune différence dans l'intérêt exigé par les banques. Mon client, de même que d'autres entreprises dans le même cas, seront sur le même pied que les entreprises qui avaient émis des obligations avant le 12 novembre 1981.

Le comptable a alors écrit à la Banque Royale qui agissait comme prêteur pour cette obligation. Il a déclaré:

J'écris pour confirmer nos conversations téléphoniques du 17 novembre et du 1^{er} décembre derniers. Le 17 novembre, vous nous avez avisés que la demande de la société pour obtenir une obligation pour l'expansion des petites entreprises était encore acceptable parce qu'elle était presque complétée avant le 17 novembre. Le 1^{er} décembre, vous nous avez appris que la banque avait changé la formule à cause du budget fédéral et qu'il en résulte une hausse réelle du taux de 3 p. 100 par année...

Étant donné que ce changement radical coûterait cher à la société, elle a décidé de remettre à plus tard son projet d'obtenir une obligation pour l'expansion des petites entreprises au cas où le gouvernement modifierait ses propositions.

● (2200)

Le gouvernement est en train de créer un climat d'insécurité et d'hostilité en s'imposant comme le plus gros concurrent des institutions prêteuses au Canada.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'AGRICULTURE—ON DEMANDE OÙ EN EST L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DU BŒUF—B) ON DEMANDE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DU SONDAGE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ce débat à l'ajournement fait suite à la question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le 19 novembre et qu'on peut lire à la page 12,920 du *hansard*. Je lui demandais précisément de faire rapport de l'état de la question au sujet du programme national de stabilisation du prix du bœuf pour l'année civile 1981.

Le ministre sait quelles sont mes vues et mon intérêt au sujet de l'élevage bovin qui traverse à l'heure actuelle une crise bien grave dans tout le Canada. Nous en avons parlé en particulier et au comité à diverses reprises. J'avais prévenu le ministre de l'objet précis de ma question. Elle portait sur la stabilisation, mais il n'en a absolument pas tenu compte.

Il a dit:

Madame le Président, le député s'enquiert du programme que je proposais.

Il s'est ensuite vanté du programme de stabilisation qu'il avait proposé en 1977 pour plusieurs produits agricoles. La situation il y a quatre ans était totalement différente de la crise actuelle de l'élevage bovin. En 1977, nos marchés canadiens tentaient de se remettre de la manipulation politique, surtout par le gouvernement américain, qui résultait des contrôles des prix et des salaires de l'infâme «blocage Nixon». C'est alors que des bovins surengraissés, certains pesant jusqu'à 1800 livres, ont pu être importés au Canada pour abattage puis réexportés comme viande de bœuf pour échapper au blocage Nixon. Ce fut aussi l'époque où des importations massives d'Australie et de Nouvelle-Zélande ont envahi en toute liberté les marchés canadiens à des prix dérisoires.

Quand il parle de son programme de stabilisation de 1977, qui, soit dit en passant, ne s'est jamais appliqué à la production bovine, le ministre devrait tout raconter et expliquer pourquoi le programme était voué à l'échec. Évidemment, la situation actuelle est entièrement différente et bien plus grave. La plus grande différence est que notre cheptel et nos cycles d'approvisionnement sont à leur plus bas, comme ils le sont depuis plus de quatre ans. Le secteur est balkanisé parce que les provinces se font concurrence entre elles par le biais de leurs conseils du trésor, de diverses subventions provinciales et de programmes de stabilisation mal équilibrés. N'est-ce pas là la mauvaise façon de procéder?